

## Comment déposer une demande d'affectation en Seconde professionnelle au LPA des Combrailles?

### Attention : 2 étapes !

#### Etape 1

Au mois de mai, l'élève formule des vœux d'affectation auprès de son établissement d'origine.

Le LPA des Combrailles, établissement agricole public, propose 2 formations professionnelles par voie scolaire :

La Seconde Professionnelle Agricole **Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin**  
Sur le site de [St Gervais d'Auvergne](http://StGervaisdAuvergne.fr)

Libellé de la formation : 2NDPROA PRODUCTIONS  
(parcours CGESCF)  
Code vmu : 06321342

La Seconde Professionnelle Agricole **Technicien Conseil Vente en Animalerie**  
sur le site de [Pontaumur](http://Pontaumur.fr)

Libellé de la formation : 2NDPROACONSEIL-VENTE  
(parcours TCVA)  
Code vmu : 06321352

Les descriptifs de nos formations sont accessibles sur notre site internet :

<https://metiers-chien-animalerie.fr/formation-initiale/>

L'affectation est gérée par l'application informatique *AFFELNET* Lycée.

**Cependant, notre établissement procède à un recrutement spécifique : c'est une commission au sein de l'établissement qui fait des propositions d'admission à partir des dossiers de candidature étudiés.**

#### Etape 2

Ainsi, en parallèle des vœux émis sur *Affelnet*, l'élève doit également compléter un dossier de candidature pour la formation choisie. Il peut le télécharger directement en ligne sur notre site internet ou contacter les bureaux de vie scolaire pour l'obtenir par mail ou voie postale et le retourner impérativement avant **le 13 mai 2023** pour étude par la commission.

**Mme BERNARD** : site de St Gervais 04.73.85.72.84 [veronique.bernard@educagri.fr](mailto:veronique.bernard@educagri.fr)

**Mme GUILLOT** : site de Pontaumur 04-73-79-91-04 [corinne.guillot@educagri.fr](mailto:corinne.guillot@educagri.fr)

- la décision d'affectation est prise par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN).
- Les résultats de l'affectation vous seront communiqués à partir du 27/06/2023. L'inscription en établissement est obligatoire avant le 5 juillet 2023 à midi pour finaliser l'affectation

**Attention** : pour les élèves en classe de 2<sup>nd</sup> durant l'année 2022/2023, il leur faut également faire une demande d'affectation sur *Affelnet*. Prendre contact avec son établissement d'origine.